



## Entente non-notarierpour droit de passage

Par **mimi 666**, le **13/05/2008** à **16:28**

J'ai une entente avec mon ancienne voisine pour un droit de passage sur un chemin qui longe ma maison, mais nous ne l'avons pas fait notarié. Ma voisine a vendu et le nouveau propriétaire nous menace et a posé des blocs de ciment devant les portes qui sont sur le côté, et je ne peux plus avoir accès à une grosse partie de mon terrain. Doit-il respecter l'entente entre moi et ma voisine. merci à l'avance